

SLOW

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS
COMMUNE DE SAILLY SUR LA LYS

DECISION RELATIVE A LA SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ABONNEMENT A UNE
SOLUTION DE DEMATERIALISATION DES FICHES DE PAIE

Le Maire de SAILLY SUR LA LYS,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020-12 du 28 mai 2020 attribuant une délégation de pouvoir au Maire à toutes les décisions en matière de marchés publics quel que soit leur montant ;

Vu le devis proposé par la société SGI, au regard du prix et du délai de livraison ;

DECIDE

Article 1 : est signé avec la société SGI (sise 9 avenue de la créativité – 59650 VILLENEUVE D'ASCQ) un devis d'un montant de **2.994€ TTC** portant sur la mise en place d'une solution informatique de dématérialisation des fiches de paie, et de **234€ TTC** pour l'abonnement annuel.

Article 2 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance. Elle sera reprise au registre des délibérations du conseil municipal et fera l'objet des mesures de publicité réglementaires et ampliation en sera transmise à la Sous-Préfecture de BETHUNE.

Fait à SAILLY-SUR-LA-LYS, le 20 décembre 2024

DEC 2024_192

Le Maire,
Jean-Claude THOREZ

